

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 24 juin 2021

Présidence de M. Jonas Kocher

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 89-2021 de la Municipalité du 10 mai 2021,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de Jonas Kocher demandant la mise en place d'un plan climat communal.

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2021 d'un montant de CHF 62'000.- TTC, à imputer au compte no 3640.3185.30 « Développement durable – plan climat – honoraires » permettant la constitution d'un plan climat.

ACCEPTE que la Municipalité porte au budget 2022, le montant de CHF 10'000.- TTC, à imputer au compte no 3640.3185.31 « Développement durable – plan climat – communications » permettant la constitution d'un plan climat.

Ainsi délibéré en séance du 24 juin 2021


Le Président
Jonas Kocher



La Secrétaire

Yvette Charlet